

Note explicative sur le fonctionnement de la restauration scolaire à Bassussarry

La restauration scolaire fonctionne tous les jours d'après le calendrier scolaire. **Les repas sont cuisinés sur place dans un esprit « fait maison » en privilégiant un approvisionnement local issu de l'agriculture du Pays Basque et des territoires voisins. L'apport de produits frais, de fruits et légumes de saison ainsi que d'ingrédients biologiques feront également partie de nos priorités.** Les menus sont consultables sur le www.bassussarry.fr.

Vous trouverez ci-dessous les informations relatives à la réservation des repas, aux moyens de paiement et aux modalités d'inscription.

A- [Les modes de réservation des repas :](#)

1/ Les forfaits mensuels :

Ils impliquent une présence régulière de l'enfant. Trois forfaits sont proposés en fonction du nombre de repas pris par semaine. **Les jours de fréquentation au forfait doivent être arrêtés dès l'inscription** (cf fiche d'inscription ci-jointe) **et respectés durant l'année scolaire. Le forfait choisi en début d'année scolaire ne pourra être changé qu'après une demande écrite et une validation par le responsable de la restauration scolaire.**

Forfaits mensuels	Enfants domiciliés à Bassussarry	Enfants domiciliés hors Bassussarry
4 repas/semaine	61€	64€
3 repas/semaine	52€	54€
2 repas/semaine	42€	44€

Une réduction de 20% sur le forfait du troisième enfant fréquentant la cantine est appliquée.

2/ Les repas occasionnels :

Le repas occasionnel est facturé (tarif à définir). La facturation est faite en fin de mois à partir du listing de présence. Il est possible d'inscrire l'enfant le jour même avant 9h00, cependant une connaissance préalable des effectifs (semaine précédente) nous permettrait de travailler sans trop de pertes, et d'améliorer ainsi la qualité de la prestation.

Les inscriptions peuvent se faire par sms (06.27.86.06.82), par mail (restauration@bassussarry.fr) ou par un mot déposé dans la boîte aux lettres de la cantine, le tout avant 9h00. L'enseignant de votre enfant doit obligatoirement être informé de la présence de votre enfant pour qu'il soit pris en charge par les animateurs lors de la pause méridienne (mot dans le cahier de texte).

B- [Les modalités de paiements :](#)

1/ Par prélèvement automatique :

Nous vous proposons d'opter pour le prélèvement automatique, un dispositif gratuit, sûr et modifiable. Ce mode de paiement est proposé à toutes les familles.

Le prélèvement sera effectué au début de chaque mois (le 05) d'octobre à juillet. Il vous suffit de renseigner l'autorisation de prélèvement (Mandat SEPA) et de joindre un RIB du compte à débiter.

2/ Par chèque :

Le chèque doit être libellé à l'ordre de : TRESOR PUBLIC et déposé dans la boîte aux lettres située au niveau du parking, sous le tableau d'affichage (boîte cantine) ou en Mairie, **avant le 05 de chaque mois.**

Merci de préciser sur l'enveloppe ou au dos du chèque : le nom/prénom/classe des enfants et le mois concerné.

3/ En espèces :

Se présenter auprès de Pascal Montaigne.

Veuillez noter que les repas pris en juillet ne sont pas facturés par la Mairie.

Année scolaire 2025-2026

C- Absence / demande de sortie exceptionnelle :

Une absence courte et ponctuelle n'entraîne pas de remboursement sur le forfait souscrit.

Pour une absence de longue durée (maladie) supérieure à une semaine, une régularisation est possible. Elle nécessite de prévenir le responsable de la restauration scolaire dès que la situation est connue. La rétrocession se fera sur présentation d'un justificatif (photocopie du certificat médical).

Les parents qui souhaiteront récupérer ou inscrire exceptionnellement leur enfant le midi (maternelle ou primaire), devront informer le gestionnaire de la cantine ET l'école :

- Par sms (06.27.86.06.82), par mail restauration@bassussarry.fr
- En prévenant l'enseignant par un mot sur le cahier de texte.

D- Allergies/intolérances.

Il est impératif de nous signaler toutes allergies et intolérances alimentaires de votre enfant sur la fiche sanitaire ainsi que sur la fiche d'inscription restauration scolaire. Notez bien qu'un enfant atteint d'une allergie ou d'une intolérance alimentaire pourra être autorisé par la commune à consommer un panier repas confectionné par ses parents, la Mairie de Bassussarry ne fournira pas de repas de substitution.

E- Repas de substitution

Des repas de substitutions seront accordés uniquement pour convictions religieuses. Les familles doivent en faire la demande lors de l'inscription.

F- Fiche d'inscription.

La fréquentation des enfants à la cantine est subordonnée à une inscription préalable.

La fiche d'inscription doit être renseignée individuellement (une par enfant) et permet d'y renseigner tout commentaire comme un problème d'allergie ou d'intolérance alimentaire chez votre enfant.

Une adresse mail nous est indispensable pour communiquer toutes les semaines avec vous (menus, informations diverses) ainsi que de votre côté pour tous renseignements concernant votre enfant (absence, maladie, tarifs...)

Le règlement intérieur de la cantine vous sera transmis lors de l'enregistrement de votre inscription.

G- Aides financières.

La Mairie de Bassussarry reste à l'écoute et à la disposition des familles en difficulté pour le paiement de la restauration scolaire de leur enfant. Pour cela, n'hésitez pas à prendre contact avec Pascal Montaigne (responsable restauration scolaire) ou bien M. RAVIER (Directeur Général des Services).

H- Animations diverses et serviettes de table

Plusieurs fois par mois, des animations seront proposées à la cantine avec des repas à thème, des menus élaborés par les enfants, des intervenants extérieurs...

En ce qui concerne les serviettes de table, afin de diminuer la consommation de papier à la restauration scolaire, nous vous demandons de fournir une serviette en tissus à votre enfant pour la cantine. **Concernant les élèves de maternelle un bavoir en tissus leur est fourni. Les enfants auront la serviette dans leur cartable tous les soirs. Il est important de vérifier celle-ci et la changer si nécessaire.**

Les inscriptions seront ouvertes jusqu'au vendredi 26 septembre 2025

Restauration scolaire de Bassussarry

Adresse : Mairie de Bassussarry, Allée de Bielle Nave – 64200 BASSUSSARRY

Contact : Pascal Montaigne au 06.27.86.06.82/05.59.43.12.90 **Mail :** restauration@bassussarry.fr

Présentation du personnel de la cantine :

Cheffe cuisinière : Anne Marie BERASATEGUY **Aide cuisinier :** Erick GAZQUEZ

Aide à la préparation, service des repas, nettoyage et entretien des locaux : Marie Claude GUENAN,
Laura HOURDEBAIGT, Christine LABRUQUERE, Léna BIDART, Sandra GIRALDO

